

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports

N° 130-2017

Papeete, le 29 septembre 2017

RAPPORT

Relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention de coopération entre la Polynésie française, l'École pratique des hautes études, le Centre national de la recherche scientifique et l'Université de Perpignan Via Domitia,

présenté au nom de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports,

par monsieur et madame les représentants Joseph AH-SCHA et Béatrice LUCAS

Monsieur le président,
Mesdames, messieurs les représentants,

Par lettre n° 6219 PR du 8 septembre 2017, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du projet de convention de coopération entre la Polynésie française, l'École pratique des hautes études, le Centre national de la recherche scientifique et l'Université de Perpignan Via Domitia.

Le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE), aujourd'hui sous tutelle des 3 organismes précités, est installé en Polynésie française, sur l'île de Moorea depuis 1971. À ce titre, le centre est l'établissement de recherche le plus ancien de Polynésie française.

Il compte plus de 30 agents sur le site de Moorea dont 20 fonctionnaires de l'École pratique des hautes études et du CNRS (*chercheurs et techniciens*) et 10 contractuels (*techniciens, Post-doc et doctorants*).

Outre les agents permanents, le CRIOBE accueille entre 150 et 200 chercheurs, techniciens et étudiants par an représentant plus de 15 à 20 pays différents selon les années, qui viennent faire leurs recherches pour des périodes s'échelonnant de quelques jours à plusieurs mois.

Dans ce contexte, le CRIOBE contribue à donner une image innovante et dynamique de la recherche sur les écosystèmes marins en France métropolitaine et à l'international. Il focalise ses recherches sur l'étude des récifs coralliens, milieu pour lequel il est une référence au niveau national et est devenu le partenaire français des principaux organismes de recherche mondiaux œuvrant sur les récifs coralliens (*James Cook University en Australie, Hawaiian Institute of Marine Biology, University of California, Woods Hole Oceanographic Institution – Massachusetts (USA), King Abdullah University of Science and Technology (KAUST) en Arabie Saoudite...*).

À ce titre, le CRIOBE coordonne le Laboratoire d'Excellence CORAIL (LABEX), qui rassemble environ 80 % des scientifiques impliqués dans la connaissance des récifs coralliens des 9 principales institutions française référentes (*EPHE, Université de la Réunion - UR, Université de la Nouvelle-Calédonie – UC – UNC, Université de la Polynésie française - UPF, Université des Antilles et de la Guyane - UAG, IRD, IFREMER, Institut Écologie et Environnement du CNRS et École des hautes études en sciences sociales*) et associe l'ensemble des territoires français d'outre-mer autour du thème de la connaissance commune des récifs coralliens.

Le CRIOBE coordonne également le Service d'observation « CORAIL » labellisé par l'Institut national des sciences de l'univers (*INSU-CNRS*), ainsi que la Station d'écologie expérimentale labellisée par l'Institut Écologie et Environnement du CNRS (*INEE-CNRS*).

Ce centre de recherche a mis en place l'Institut des Récifs Coralliens du Pacifique (IRCP), créé le 21 janvier 2009 par arrêté du Ministère national de l'enseignement supérieur et de la recherche. La principale mission de cet institut est d'être le lien entre la recherche, la connaissance scientifique et la société. Cette approche peut être « *top down* » (« *venue du haut* » ou *descendante*) et proposer des formations professionnelles et des groupes de travail, ou « *bottom-up* » (« *venue du bas* » ou *ascendante*) en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la société polynésienne.

C'est en substance dans ce contexte que s'inscrit le développement actuel du « Fare Natura », musée de conception nouvelle qui mettra en évidence l'originalité et la fragilité des écosystèmes du Pacifique.

Objet de la convention

Fort de ces expertises, le CRIOBE met ses compétences au service du pays pour venir en appui à la connaissance et à la décision publique en matière de gestion des écosystèmes naturels.

Ainsi, le CRIOBE collabore de façon régulière avec les autres organismes de recherche implantés en Polynésie française (*UPF, IFREMER, IRD, ILM, UC Berkeley Gump Station à Moorea*) mais aussi avec de nombreux services du pays (*Direction des ressources marines et minières, Direction de l'environnement, Centre d'hygiène et de salubrité publique, Direction de la santé, Service du tourisme, Service de la culture et du patrimoine...*).

C'est dans le contexte de cette collaboration de bientôt 50 ans avec la Polynésie française que le CRIOBE demande le renouvellement de l'accord cadre de partenariat entre ses organismes de tutelle (*EPHE, CNRS et UPVD*) et la Polynésie française, pour unir leurs efforts afin de mieux répondre aux besoins de recherche et de développement en adéquation avec les besoins du pays en matière d'écosystèmes coralliens.

Il est précisé que la présente convention prend la suite de la convention n° 0085/PR du 3 janvier 2013 portant accord de coopération entre la Polynésie française, l'École pratique des hautes études et le Centre national de la recherche scientifique, annexée au présent rapport.

Les actions de coopération prévues dans le cadre de la présente convention viseront à :

- Collecter et exploiter des séries de données géologiques, géomorphologiques, écologiques et environnementales, sur les moyen ou long termes, sur les récifs coralliens de Polynésie française ;
- Approfondir les connaissances sur les ressources marines ainsi que les composantes (*biodiversité, diversité génétique...*), la structure et le fonctionnement des écosystèmes récifo-lagonaires dans le but d'appréhender au mieux la conservation de la biodiversité des espèces et de l'écosystème corallien pour une gestion durable ;
- Développer la mise au point de modèles fonctionnels et prédictifs des flux de matières et d'énergie dans l'écosystème récifal, en gardant à l'esprit le contexte actuel des changements globaux de la planète ;
- Analyser les problématiques des Sciences humaines et sociales, notamment dans le domaine de l'anthropisation (*mise en place, dynamique et évolution des peuplements humains, poids des pratiques économiques, sociales et culturelles sur le milieu concerné actuellement et historiquement, reconstitution des paléo-milieus récifaux et insulaires*) ;
- Renforcer la formation diplômante et l'accueil de stagiaires ;
- Développer une formation à la recherche en intégrant la diffusion et la vulgarisation scientifique ;
- Développer les connaissances scientifiques et techniques pouvant favoriser le développement d'activités économiques durables ;
- Contribuer à la vulgarisation scientifique et la dissémination des connaissances sur les écosystèmes insulaires au travers du développement de l'Écomusée « Fare Natura » de Moorea.

Par ailleurs, pour assurer la mise en œuvre et veiller à l'efficacité de cette coopération, il est créé un comité de concertation qui a pour mission :

- d'identifier les domaines prioritaires de coopération scientifique,
- de déterminer les opérations à la réalisation desquelles les établissements peuvent concourir pour répondre aux besoins de la Polynésie française,
- d'examiner le suivi ainsi que l'évaluation des actions en cours,
- et de proposer leurs réorientations éventuelles.

De manière plus générale, il examine toute question relative au fonctionnement de la coopération entre les parties.

Pour s'assurer d'une représentativité optimale, ce comité de concertation sera composé des personnes suivantes : 4 membres nommés par le Président de la Polynésie française sur proposition respective des ministres chargés de la recherche, de l'environnement, des ressources marines et du tourisme, le directeur du CRIOBE ou son représentant, ainsi que 3 membres désignés respectivement par le président de l'EPHE, le président directeur général du CNRS et le président de l'Université de Perpignan Via Domitia.

Ce comité de concertation se réunira au moins une fois par an et les conclusions des réunions de concertation feront l'objet d'un compte-rendu et d'un relevé de décisions signés par les représentants des parties. Il est précisé que l'organe de concertation est présidé par un représentant de la Polynésie française et que le secrétariat sera confié au représentant du CRIOBE.

Enfin, il est à noter que le seul engagement financier de la Polynésie française consiste en la participation au financement d'une allocation de recherche d'une durée de 3 ans à un étudiant polynésien désireux d'effectuer une thèse de Doctorat à l'EPHE, dans le domaine de la biologie marine. Le choix du candidat revient au Directeur du CRIOBE en accord avec la Polynésie française.

Cette disposition figurait déjà dans la précédente convention de 2013. Elle a permis de financer notamment une thèse, soutenue en novembre 2016, sur les « *Dimensions écologique et humaine de la relation homme-requin : approches fondamentale et appliquée du nourrissage artificiel de requins en Polynésie française* ». L'allocation de recherche accordée par le Pays à ce titre s'est élevée à 12,2 millions de F CFP, sur une période de 36 mois (*convention n° 7750/MRM du 9 décembre 2013*).

TRAVAUX EN COMMISSION

L'examen de ce dossier en commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, en sa séance du 29 septembre 2017, a donné lieu à une présentation des missions et de l'activité très variée du CRIOBE.

Il a été précisé notamment que :

- le Centre de recherche situé à Moorea accueille chaque année plus de 1 000 chercheurs provenant de nombreux pays différents ;
- la durée du présent accord de coopération a été allongée à 5 ans (*contre 4 ans pour le précédent*) afin de favoriser davantage la diversification des sujets d'études abordés.

À l'issue des débats, le projet de délibération a fait l'objet de 2 amendements techniques et recueilli ***un vote favorable*** unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

* * * * *

LES RAPPORTEURS

Joseph AH-SCHA

Béatrice LUCAS